

**Commune de
SEPTFONTAINES**
Grand-Duché de
Luxembourg

**DEMANDE EN OBTENTION D'UNE PRIME SCOLAIRE POUR LES ÉLÈVES
ET ÉTUDIANTS DE LA COMMUNE DE SEPTFONTAINES**

ANNÉE SCOLAIRE 2016/2017

conformément au règlement communal en vigueur suivant décision du conseil communal du 27 juillet 2012

PRIME DEMANDÉE: (cocher celle qui convient)

<input type="checkbox"/>	PRIME FORFAITAIRE *
<input type="checkbox"/>	PRIME DE FIN D'ÉTUDES SECONDAIRES
<input type="checkbox"/>	PRIME D'ENCOURAGEMENT UNIQUE *
<input type="checkbox"/>	PRIME AUX ÉTUDIANTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉTUDIANT

Nom et prénom de l'étudiant	
Rue et numéro	
Code postal et localité	
Date de naissance	
E-Mail	
Numéro de téléphone / GSM	

RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE ET LES ÉTUDES

Nom de l'établissement scolaire	
Adresse (Ville et Pays)	
Orientation / genre d'études	
Classe / année accomplie	
Semestres accomplis	
<i>Pour les apprentis travaillant sous contrat : entreprise formatrice</i>	

DONNÉES BANCAIRES

N° de compte bancaire IBAN	
Banque	
Titulaire du compte	

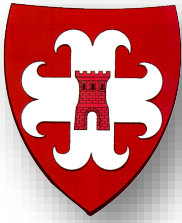
*** EN CAS DE MINORITÉ DE L'ÉLÈVE: À REMPLIR PAR
LE REPRÉSENTANT LÉGAL DE L'ÉLÈVE**

Nom et prénom du rep. légal	
Rue et numéro	
Code postal et localité	
Signature	

**Je soussigné(e) certifie que mes déclarations ainsi que les pièces justificatives
présentées sont véritables.**

Fait à – Unterzeichnet in	Date – Datum	Signature – Unterschrift

Administration Communale
Septfontaines
24, Kierchewe
L-8395 Septfontaines
Téléphone : 300 350-1
Téléfax : 307 620
www.septfontaines.lu
commune@septfontaines.lu



Commune de
SEPTFONTAINES
Grand-Duché de
Luxembourg

INFORMATIONS SUR LES PRIMES ET PIÈCES A FOURNIR

LA PRIME FORFAITAIRE

élèves ayant passé avec succès une classe des lycées secondaires (7e – 1ère inclus), ou secondaires techniques (7e – 13ème ou 14ème inclus)

PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE :

1. une copie des bulletins d'études
2. *en cas d'ajournement* : une pièce justifiant l'admission à une classe supérieure

LA PRIME DE FIN D'ÉTUDES SECONDAIRES

élèves ayant obtenu le diplôme de fin d'études secondaires ou secondaires techniques, ou pouvant présenter un certificat/diplôme sanctionnant des études de même durée et reconnus équivalents par le Ministère de l'Éducation Nationale.

PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE :

1. une copie du diplôme de fin d'études secondaires resp. secondaires techniques

LA PRIME D'ENCOURAGEMENT UNIQUE

apprentis ayant obtenu le certificat DAP (diplôme d'aptitude professionnelle, anc. C.A.T.P.), le certificat CCP (Certificat de capacité manuelle, anc. C.I.T.P. et C.C.M.) ou le certificat DT (Diplôme de technicien).

PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE :

1. une copie du certificat ou diplôme passé (CCP, DAP, DT)

LA PRIME AUX ÉTUDIANTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

étudiants de l'enseignement post-secondaire ayant poursuivi à plein temps des études universitaires ou des études supérieures de niveau universitaire

PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE :

1. une copie du relevé des notes de l'année pour laquelle la prime est sollicitée
2. une copie du certificat d'inscription au semestre suivant

AUTRES CONDITIONS

- Les demandes en obtention d'une prime ainsi que les pièces justificatives sont à remettre à l'Administration communale jusqu'au **7 novembre 2017** au plus tard ;
- Les primes sont accordées aux élèves (étudiants) ayant habité dans la commune de Septfontaines pendant l'année scolaire en question ;
- Les primes sont uniquement allouées aux demandeurs ayant réussi l'année en question ;
- Aucune prime n'est allouée aux demandeurs ayant atteint la limite d'âge de 26 ans au début de l'année scolaire pour laquelle la prime est sollicitée ;
- **Les demandes incomplètes ne seront pas prises en considération !**